

## PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

### Résumé de l'appel à projets à paraître

**RÉGION ADMINISTRATIVE :** Grand Est

**PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE :** Meurthe-et-Moselle

**SERVICE GESTIONNAIRE :** AGIL - Service FSE

**CODE ET INTITULE :** GESTOI908 AGIL - Bien-être et santé dans les parcours d'insertion en Meurthe-et-Moselle 2024-2025

**PROGRAMME :** Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :**

1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

**CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :**

Les bénéficiaires visés par cet appel à projets sont : les associations, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics et les établissements privés.

**MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU :** 2 000 000 €

**DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS :** 29/03/2024

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :** 29/05/2024

**DESCRIPTION ET CONTEXTE :**

Diagnostic territorial

La santé est une problématique récurrente rencontrée dans les parcours d'insertion. Une enquête menée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) en 2018 auprès de



bénéficiaires de minima sociaux indiquait que, parmi les bénéficiaires du RSA sans emploi qui ne recherchent pas d'emploi mais qui souhaiteraient travailler, 40 % affirmaient que leurs problèmes de santé étaient la raison principale pour laquelle ils ne tentaient pas de trouver un travail. Dans ce contexte, le Département de Meurthe-et-Moselle s'est doté d'une feuille de route santé en 2022. Ces freins liés à la santé peuvent renvoyer à des problèmes de santé mentale, ou de santé physique, à des degrés divers. Dans tous les cas, ils nécessitent le recours à du personnel qualifié, doté de compétences particulières dans la prise en charge de l'accompagnement.

Outils ces professionnels en leur donnant accès à une offre support dédiée à ces questions est d'autant plus important dans un contexte de difficile accès à l'offre médicale de proximité. Dans certains cas, la professionnalisation des acteurs de l'accompagnement sur ces questions ou la mobilisation de professionnels spécialisés dans les équipes d'accompagnement peuvent constituer une première réponse, de nature à lever certains freins dans le parcours des publics.

Au sein des territoires composant la Meurthe-et-Moselle, le constat est le même. Le territoire Terres de Lorraine a fait le constat que près de la moitié des personnes en démarche d'insertion cumule des freins liés à la santé et nécessite un accompagnement renforcé spécifique. Cette problématique, conscientisée ou non, est difficilement prise en compte dans les démarches d'accompagnement vers l'emploi et peut aggraver la situation de la personne tant au niveau de sa santé que de son adaptation sociale et professionnelle.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des actions d'accompagnement sur le territoire Terres de Lorraine, plusieurs constats ont été partagés :

- une hétérogénéité des profils des personnes au regard de la prise en compte de leur santé : difficultés à réaliser des démarches d'accès aux soins, la santé évoquée comme un frein à l'engagement de démarches d'insertion,
- un isolement des professionnels qui interviennent dans le champ de l'insertion au regard de la prise en compte de la problématique santé dans leurs interventions,
- une organisation de l'offre de soins en évolution constante qui reste peu lisible tant pour les personnes en situation de vulnérabilité que pour les professionnels,
- une faible prise en compte des personnes en parcours d'insertion dans le plan d'actions adopté au démarrage des contrats locaux de santé.

Les difficultés relevées dans les parcours d'insertion sont multiples ; mal être, mauvaise hygiène de vie, addictions, souffrances psychologiques, handicap ... L'ensemble de ces freins complexifient le retour à l'emploi et l'inclusion des personnes. Il semble indispensable de prendre en compte ces difficultés et de les résoudre tout au long du parcours d'insertion professionnelle.

## Cadre stratégique



Les orientations de l'ingénierie et de l'animation territoriale s'inscrivent dans la convention préalable à l'accord-cadre entre AGIL, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et les deux maisons de l'Emploi porteuses des PLIE, dans les protocoles d'accord territorial des PLIE et dans le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) du Département de Meurthe-et-Moselle :

### **L'accord cadre :**

L'accord-cadre FSE+ en cours de signature pour la période 2024-2027 entre le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, les Maisons de l'Emploi porteuses des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi de Meurthe-et-Moselle et l'AGIL, marque la poursuite de ce partenariat de longue date pour la programmation du FSE+. Ainsi, elle prolonge la volonté des signataires de conjuguer leurs efforts pour la mise en place d'une stratégie partagée et pour une coopération renforcée dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Le Pacte Territorial Insertion représente le cadre réglementaire du département pour conduire une politique d'insertion et les orientations communes aux partenaires de l'insertion et de l'emploi. Il propose également une déclinaison par territoire, en précisant les besoins, priorités et objectifs spécifiques.

Le PLIE établit un diagnostic emploi avec l'ensemble des acteurs associés afin de développer des outils en faveur de personnes en difficulté en travaillant à l'émergence de projets qui permettent de construire des réponses adaptées. Ces éléments fondent l'action du PLIE de son protocole d'accord territorial.

Par ailleurs, cet accord-cadre confirme l'AGIL dans son rôle d'organisme intermédiaire pour la gestion du FSE+ à l'échelle départementale. En tant que service gestionnaire, l'AGIL porte la subvention globale FSE+ permettant la redistribution des fonds aux bénéficiaires sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets.

### **Protocole d'accord territorial :**

A l'initiative et sous l'autorité d'un élu local, un diagnostic partagé par tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion est réalisé, pour repérer les points forts et les points faibles du territoire, et, à partir de là, définir les publics-cibles et déterminer les orientations et les objectifs quantitatifs et qualitatifs du PLIE.

Ces orientations et ces objectifs sont inscrits dans un protocole d'accord pluriannuel. Les axes fondamentaux, communs à tous les PLIE, se déclinent en 4 volets :

1. Une démarche partenariale à l'échelle du territoire.
2. La mobilisation des employeurs en synergie avec le développement économique local.
3. L'innovation sociale : une ingénierie d'actions couplée à une ingénierie financière
4. Des parcours d'accompagnement personnalisés et renforcés, jusqu'à l'emploi durable, pour des publics diversifiés.

## Programme départemental insertion - Pacte Territorial d'Insertion PDI/PTI

Le PDI PTI de Meurthe et Moselle fixe la feuille de route du département pour une période donnée. Un nouveau Plan Départemental Insertion – Pacte territorial insertion a été adopté pour 2023-2028 et fixe la feuille de route du département pour la période donnée et présente les orientations communes aux partenaires des champs de l'insertion et de l'emploi. Ce PDI/PTI se caractérise notamment par ces trois axes stratégiques :

1. Sécuriser l'entrée dans le parcours d'insertion et permettre le choix éclairé des allocataires
2. Proposer des accompagnements adaptés
3. Animer et évaluer l'offre d'insertion, en lien avec les partenaires et les allocataires

Le PDI-PTI se décline au niveau local, sous la forme de pactes territoriaux d'insertion propres à chacun des six territoires de Meurthe et Moselle, identifiant les enjeux et les projets adaptés à leurs besoins et aux spécificités du partenariat local.

Sur chacun des territoires, un Comité de Pilotage Emploi Insertion (CPEI) permet à l'Etat, aux Maisons de l'Emploi et au Département, auquel se joint la métropole sur le Grand Nancy, de co-piloter les orientations en mobilisant à leurs côtés les élus des intercommunalités. Ainsi, le département et ses partenaires ont mis en place une instance de pilotage unique, commune et partagée, tant au niveau départemental qu'au niveau territorial.

**THÈME :** Toutes actions favorisant l'insertion professionnelle, l'insertion sociale par l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes rencontrant des problématiques de santé et des personnes souffrant d'une maladie de longue durée

